

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## NOTE DE PRESENTATION AU PUBLIC

### Projet d'arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

#### DISPOSITIONS GENERALES

La société « La Maison du CIL – Groupe Action Logement » a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Celle-ci porte sur des travaux de rénovation énergétique nécessitant la destruction de 5 nids d'Hirondelle de fenêtre – *Delichon urbicum* implantés sur les façades de 3 immeubles de la résidence « La Rivière », sur la commune de Vailly-sur-Aisne.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 6 novembre 2018.

#### PROJET D'ARRETE PREFECTORAL

Le présent arrêté préfectoral a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14 du Code de l'environnement.

#### CONSULTATION DU PUBLIC

En application des dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné de la présente note de présentation et du dossier déposé est rendu accessible au public pendant 15 jours (du 14 au 28 novembre 2018 inclus) sous format électronique via le site internet de la préfecture de l'Aisne et sur demande sous format papier à la préfecture et dans les sous-préfectures du département.

LAON, le – 9 NOV. 2018  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

